

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-39/2024**

**Date de convocation : 30 août 2024**

**Date d'affichage : 30 août 2024**

**Objet : Fixation du tarif pour l'octroi de trois cartes de chasse auprès de l'ACCA de Montmiral**

L'an deux mil vingt-quatre et le trois septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY**

**Absents, excusés : Annabelle MORILLAS**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu la délibération 50/2021 du 31 août 2021 fixant le tarif des cartes de charge à la somme de 105 €,  
Considérant que la commune de Saint Michel est titulaire de trois cartes de chasse sur la commune de Montmiral au titre de son droit de chasse dans ses bois communaux et qu'elle peut les octroyer à des personnes qui n'habitent pas la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des cartes de chasse mises à disposition par l'ACCA de Montmiral au même prix que ceux pratiqués par l'ACCA à ses adhérents, soit 130 €. Ce tarif s'applique à compter de la saison de chasse 2024-2025 et se poursuivra les saisons ultérieures, sauf en cas de modification expresse décidée par délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** le tarif des trois cartes donnant droit de chasse délivrées par la commune à 130 € à partir de la saison 2024-2025.

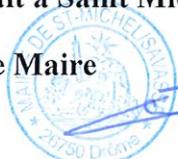
**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 4 septembre 2024**

**Le Maire**



**Pierre COLOMB**